

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPHY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINE - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGÉAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 14 novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECO 002-2724/17/CM**

**■ Rapport annuel 2016 du délégataire de service public Numéricâble pour l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication sur le territoire Istres-Ouest Provence**

**MET 17/4699/CM**

Début de la Délibération Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le SAN Ouest Provence a signé le 21 janvier 1998 une convention avec la Société SUD CABLES SERVICES, reprise par acquisition par la Société UPC-FRANCE, dénommée par la suite NOOS, puis par NC NUMERICABLE.

Le transfert de l'ensemble des droits et obligations à la Société UPC-FRANCE découlant de ladite convention avait fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical du SAN Ouest Provence le 29 septembre 2000, transfert qui concerne donc à présent la Société NC NUMERICABLE qui commercialise l'ensemble de ses services sous la marque NUMERICABLE.

NUMERICABLE fait partie des marques qui opèrent dans le segment grand public (B2C) du groupe « NUMERICABLE-SFR » apparu le 27 novembre 2014, rebaptisé depuis «SFR». Ce dernier est aussi présent dans le segment « entreprise » (B2B) et sur le segment de « gros » (Wholesale).

En France, SFR annonce d'une part être doté du premier réseau fibre (ftth/fttb) avec 9,6 millions de prises éligibles au Très Haut Débit (THD) et d'autre part maintenir le rythme de déploiement de la fibre en estimant à 11 millions de prises éligibles fin 2017. Il annonce aussi une accélération du développement de son réseau mobile ainsi que ses offres de contenus avec la création de son nouveau pôle « SFR média ».

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire a fourni son rapport pour l'année 2016. Les données de celui-ci sont les suivantes :

**L'offre de services proposée par SFR comporte :**

- les offres TV :
  - TV STARTER (jusqu'à 200 chaînes),
  - TV POWER MINI,
  - TV POWER,
  - TV POWER + (plus de 240 chaînes),
  - TV PREMIUM (plus de 280 chaînes),
- Les bouquets regroupent plusieurs chaînes sous un angle géographique de type « Ocean Indien », « Allemand », etc.
- Les « PASS » regroupent plusieurs chaînes sous un angle thématique: Découverte Premium, Emotion, Sport Premium, Cinéma Premium, Famille Premium.

Quelques exemples de prix (TTC) au mois :

PASS Emotion 10,99 €/mois, les PASS Découverte Premium, PASS Sport Premium, PASS Cinéma Premium sont à 12,99 €/mois, le PASS Sport Premium X-expérience 16,99 €/mois.

Les bouquets et pass sont complètement détaillés dans le compte rendu fourni par le délégataire.

Parmi d'autres services proposés, les Box sont commercialisées à partir de 34,99 €/mois et jusqu'à 69,99 €/mois + location de la box (5 €/mois) offrant : jusqu'à plus de 280 chaînes TV, l'accès à internet (jusqu'à 1Gb/s Méga suivant éligibilité), la téléphonie illimitée vers les numéros fixes, le contenu SFR Presse.

**Signé le 19 Octobre 2017**

**Reçu au Contrôle de légalité le 14 novembre 2017**

Quelques tarifs (TTC) de prestations sont repris depuis le rapport du délégataire :

Les frais d'ouverture de service : 29 €, déplacement d'un technicien pour intervention, 60 € (stable depuis 2013), frais d'échange de matériel : 60 €.

**Les incidents de réseau :**

Le délégataire mentionne dans son rapport des informations statistiques concernant la qualité de service sur le réseau. Ainsi, le taux de disponibilité du service est établi à 99,93 % (99,97 % en 2015), le temps de rétablissement (durée moyenne en heure) est de 99 heures (29 en 2015), 50 perturbations ont été recensées (89 en 2015) réparties en 44 « faibles », 4 « moyennes », 1 « forte » et 1 « crise ».

**Le Service Clientèle regroupe au plan national :**

- un centre d'appel et d'information (numéro 39 90, appel gratuit ou facturé au prix d'une communication locale)
- un service technique et d'assistance à la clientèle (numéro: 0 892 020 010 - 0,34 €/minute depuis un poste fixe)
- un service de contact par internet ([www.numericable.fr](http://www.numericable.fr)) : assistante/conseillère virtuelle, Tchat, facebook, tweeter, mail.
- un service par courrier (Service clients Numéricable – TSA 61000 – 92894 Nanterre Cedex 9)

**Le compte annuel de résultat de l'exploitation :**

Indicateurs commerciaux :

Le réseau compte au 31 décembre 2016, 16 085 prises (16 046 en 2015).

Les résultats commerciaux présentés par le délégataire font apparaître une hausse du nombre des abonnés individuels :

- 4 abonnés TV analogique (6 en 2015, 76 en 2014, 103 en 2013) : en baisse continue
- 3046 abonnés TV numérique (2543 en 2015, 2227 en 2014, 1947 en 2013) : en hausse continue
- soit 3050 abonnés TV (2549 en 2015, 2303 en 2014, 2050 en 2013) : en hausse continue

Chiffre d'affaires Télévision : 1242 K€

Total charge d'exploitation : 1067 K€

Excédent Brut d'exploitation : 308 K€

Résultat d'exploitation : 176 K€

Résultat Net : - 212 K€

Le compte-rendu financier présente, pour le réseau, les informations suivantes :

- un C.A. de 1153 K€ (1007 K€ en 2015, 934 K€ en 2014, 1020 K€ en 2013)
- un résultat financier de -34 K€ (-29 K€ en 2015, -27 K€ en 2014, -64 K€ en 2013)
- un résultat exceptionnel de -207 K€ (77 K€ en 2015, 2 K€ en 2014, -70 K€ en 2013)

Il est rappelé dans le compte rendu du délégataire que l'année 2016 est basée sur un exercice comptable du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Concernant la méthode de restitution des données comptables, il est rappelé que la répartition des coûts totalement pris en charge par la Société SFR est faite «au poids» (en nombre d'abonnés ou en nombre de prises) du réseau par rapport au chiffre global de NC Numéricable ; le CA généré par les abonnés individuels et collectifs est issu des données analytiques en fonction de la tête de réseau à laquelle est rattaché le client.

Il est précisé que ces services n'entraînent aucun coût pour la collectivité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

Signé le 19 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 novembre 2017

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article unique :**

Est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'année 2016 relatif à l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication sur le territoire Istres-Ouest Provence, remis par la Société SFR.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Territoire numérique et Innovation  
technologique

Gérard BRAMOULLÉ